PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mai 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 10 mai 2022 à 19 h 40

2022-05-01 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire David McKay demande à madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2022
3.3. Avis de motion sur le *Règlement 339-22 Modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $*
3.4. Dépôt du *Projet de Règlement 339-22 Modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $*

3.5. Désignation des participants au congrès 2022 de la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM)
3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'accès au parc André-Leblanc et de ses installations de l'*École du Val-Des-Prés*
4.2. Demande d'autorisation pour l'enfouissement de la fibre optique sur un tronçon du chemin Saint-Georges de la *COOP CSUR*
4.3. Demande d'appui de la *Fondation émergence* – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
4.4. Demande de soutien financier de la *Fabrique Notre-Dame-des Champs* pour la réfection du clocher de l'église de Saint-Télesphore
4.5. Demande d'appui de l'*Office des personnes handicapées du Québec* – Semaine québécoise des personnes handicapées
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2022
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Mandat à la firme *Prudent* pour une banque d'heure et des services en accompagnement en sécurité civile
9.2. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
9.3. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) et à la députée de Soulanges pour l'installation d'arrêts obligatoires et d'une lumière clignotante à l'intersection des routes 325 et 340
10. Travaux publics et voirie
10.1. Mandat à *Machinerie CH* pour l'acquisition d'un tracteur à gazon
10.2. Renouvellement de contrat pour le fauchage des bords de chemins
10.3. Mandat à la *Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour des services professionnels dans le cadre de la demande de subvention AIRRL pour la réfection de la rue Principale
10.4. Entériner le mandat à *Entreprises Simon Besner* pour la réfection du chemin du Grand Saint-Patrice sous l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Justine de Newton
10.5. Entériner la demande de subvention au *Programme d'aide à la Voirie locale – Sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) et *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES)
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Mandat pour l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes au Centre communautaire Rémi-Sauvé
14.2. Refus de l'aide financière accordée par la Société Nationale des Québécois du Suroît dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la Fête Nationale*
14.3 Mandat à *Savaria matériaux paysagers ltée* pour l'acquisition de matériaux de revêtement pour le terrain de balle au Parc André-Leblanc
15. Autres sujets
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

2022-05-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-04 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT 339-22 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 275 000 $***

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Morin pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement 339-22 Modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $*

2022-05-05 **DÉPÔT DU *PROJET DE RÈGLEMENT 339-22 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 275 000 $***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Mélissa Morin dépose le *Projet de Règlement 339-22 Modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $*.

2022-05-06 **DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS 2022 DE LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM)**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,

appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le maire David McKay, les conseillères Mélissa Morin, Valérie Camiré, le conseiller Paul Gauthier ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Danielle Glode, à participer au congrès annuel 2022 de la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM) qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des Congrès de Montréal. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	**Expéditeur**	**Sujet**
31-03-2022	Ministre des transports et ministre responsable de la région de l'Estrie M. François Bonnardel	Aide financière en remboursement des frais pour l'entretien de la signalisaton aux passages à niveau.
11-04-2022	JAG, organisme LGBT+ Directeur général M. Rafaël Provost	Déploiement d'un organisme LGBT+ en Montérérie
29-04-2022	La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) Directeur général Me Slvain Lepage	Part de la ristourne 2021 de la MMQ

2022-05-07 **DEMANDE D'ACCÈS AU PARC ANDRÉ-LEBLANC ET DE SES INSTALLATIONS DE L'*ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS***

SUITE à la demande d'accès au parc André-Leblanc et de ses installations de l'*École du Val-des-Près* ;

ATTENDU l'importance de la pratique régulière d'activités physiques auprès des enfants ;

ATTENDU la possibilité de permettre aux jeunes de pratiquer différentes activités sportives, tel le volley-ball,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'accès à l'École du Val-Des-Prés (pavillon Immaculée-Conception) pour l'utilisation des installations du parc (terrain de volley-ball) dans le cadre des cours d'écucation pysique des élèves de la 5e et 6e année durant les mois de mai et juin les jours d'école entre 8h00 et 15h00.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-08 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN SAINT-GEORGES DE LA *COOP CSUR***

ATTENDU QUE la *Coop CSUR* déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Georges ;

ATTENDU QUE pour faciliter son déploiement, la Coop CSUR demande à la municipalité de Saint-Télesphore une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de rue du côté nord-ouest entre l'asphalte et le fossé la limite de Saint-Polycarpe et le premier poteau, ainsi qu'une traverse de rue souterraine pour rejoindre le premier poteau – aux abords du 2105 chemin Saint-Georges.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une servitude à la Coop CSUR afin de précéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur le chemin Saint-Georges à l'endroit mentionné en préambule de cette résolution ;

QU'il appartient à la Coop CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude ;

DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan ;

QUE la municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que ce soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop CSUR sur l'emprise de la municipalité ;

D'AUTORISER madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Danielle Glode et/ou monsieur le maire David McKay à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-09 **DEMANDE D'APPUI DE LA *FONDATION ÉMERGENCE* – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LBGTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-10

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA *FABRIQUE NOTRE-DAME-DES CHAMPS* POUR LA RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE SAINT-TÉLESPHORE

SUITE à la demande d'aide financière de la *Fabrique Notre-Dame-des-Champs, Communauté Saint-Télesphore*,

CONSIDÉRANT QUE l'église de la *Communauté Saint-Télesphore* est un patrimoine culturel et que des prestations culturelles y sont présentées ;

CONSIDÉRANT QUE l'église de la *Communauté Saint-Télesphore* est également un attrait touristique et qu'elle fait partie d'un tour guidé ;

CONSIDÉRANT QUE ces attraits culturel et touristique est une belle façon de faire connaître et rayonner notre municipalité,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une somme de 3 000 $ à l'*Église de Saint-Télesphore*, pour la réfection du clocher de l'église.

Le résultat du vote est le suivant :

Nathalie Lanthier : pour
Mélissa Morin : pour
Paul Gauthier : pour
Danny Raymond : contre
Valérie Camiré : pour

Le conseiller Danny Raymond inscrit sa dissidence pour le motif que l'Église est un lieu de culte et que la pratique religieuse ne relève pas de la compétence municipale, question de séparer la religion de l'État.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-11 **DEMANDE D'APPUI DE L'*OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC* – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

SUITE à la demande d'appui de *l'Office des personnes handicapées du Québec* – Semaine québécoise des personnes handicapées ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 1er au 7 juin *Semaine québécoise des personnes handicapées* et de souligner cette semaine en tant que telle.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-12 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 30 avril 2022	16 649,03 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 avril 2022	20 240,42 $
Dépenses particulières payées du 1er au 30 avril 2022	130 207,30 $
Comptes à payer au 30 avril 2022	21 532,94 $
TOTAL	**188 629,69 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes d'avril 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 avril 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 avril 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements à monsieur Roger Bériault pour le déneigement des marches de l'Église durant la période hivernale ;
- Remerciements à la Municipalité pour l'utilisation de la salle Communautaire Rémi-Sauvé pour la messe du dimanche durant la période hivernale.

2022-05-13 **MANDAT À LA FIRME *PRUDENT* POUR UNE BANQUE D'HEURES ET DES SERVICES EN ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE**

ATTEDU l'offre de service de la firme *Prudent* datée du 31 janvier 2022, pour une banque de 10 heures pour de l'accompagnement en sécurité civile en mode *TEAMS ;*

ATTENDU QU'il est essentiel que la coordinatrice des mesures d'urgence puisse effectuer son travail de rigueur et en concordance avec le plan municipal de sécurité civile ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Prudent* pour une banque d'heures et des services en accompagnement en sécurité civile au montant de 1 639,00 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-14 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une Municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continu des directives du *gouvernement du Québec* liés à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soient prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée à la pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 12 avril 2022 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 12 avril 2022, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-15 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ET À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES POUR L'INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES ET D'UNE LUMIÈRE CLIGNOTANTE À L'INTERSECTION DES ROUTES 325 ET 340**

CONSIDÉRANT QUE l'intersection des routes 325 et 340 est dangereuse ;

CONSIDÉRANT QU'il circule beaucoup de camionnage lourd à cette intersection ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un bon achalandage de commerces situés à cette intersection, dont un garage et un dépanneur ;

CONSIDÉRANT le risque d'accidents et le fait que des vies sont en jeu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un accident récemment à cette intersection ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer quatre arrêts obligatoires ainsi qu'une lumière clignotante à l'intersection des routes 325 et 340 ;

QU'une copie soit transmise au MTQ ainsi qu'à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-16 **MANDATÀ *MACHINERIE CH* POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU la décision du Conseil de continuer de procéder à la coupe de gazon et des espaces verts en régie interne sur l'ensemble de son territoire depuis la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon acquis par la Municipalité en 2021 ne suffit pas aux besoins de celle-ci

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite acheter un tracteur à gazon plus performant pour répondre aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la remorque acquise en 2021 possède une taille inférieure à celle requise par le nouveau tracteur à gazon ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite acheter une remorque pouvant transporter le nouveau tracteur à gazon et qui répond aux besoins spécifiques de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode et le maire, monsieur David McKay, à procéder à l'acquisition d'un tracteur à gazon avec remorque ;

DE FINANCER l'achat du tracteur à gazon avec remorque à même le fonds de roulement de la municipalité ;

DE PROCÉDER au remboursement de cette utilisation du fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de 2023 ;

D'AUTORISER les paiements nécessaires à l'acquisition d'un tracteur à gazon, d'une remorque ainsi que des équipements accessoires à cette acquisition ;

D'AFFECTER la dépense d'investissement au poste 23 040 00 724.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-17 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS**

ATTENDU QUE le contrat pour le fauchage des bords de chemins a été octroyé le 11 mai 2021 à *Mark's Enterprises* avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023, par la résolution numéro 2021-05-19 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2021, la prestation de services de *Mark's Enterprises* s'est avérée à la hauteur des attentes des membres du conseil municipal et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2022 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur *Mark's Enterprises* consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une deuxième saison,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec *Mark's Enterprises* pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2022 au montant de 4 139,10 $ par coupe plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-18 **MANDAT À LA *DIRECTION DE L'INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) POUR DES SERVICES**

PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AIRRL POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir des services professionnels dans le cadre de la demande de subvention AIRRL pour la réfection de la rue Principale par un ingénieur en génie civil ;

ATTENDU l'offre de service de la *Direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités* datée du 2 mai 2022, pour des services professionnels dans le cadre de la demande de subvention AIRRL pour la réfection de la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'ingénieur municipal, monsieur Samuel Veilleux, ing., dans le cadre de l'entente de services d'ingénierie et infrastructures de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), pour des services professionnels pour la demande de subvention AIRRL pour la réfection de la rue Principale.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-19

ENTÉRINER LE MANDAT À *ENTREPRISES SIMON BESNER* POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND SAINT-PATRICE SOUS L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE DE NEWTON

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin du Grand Saint-Patrice sont de nature urgente ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et usagés de la route ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le mandat à *Entreprises Simon Besner* au montant de 15 000 $ pour la réfection du chemin du Grand Saint-Patrice sous l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Justine de Newton.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-20

ENTÉRINER LA DEMANDE DE SUBVENTION AU *PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE* (PPA-CE) ET *PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX* (PPA-ES)

ATTENDU QUE le *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration* octroie habituellement un montant à la discrétion de la députée ;

ATTENDU QUE la date de limite de dépôt de la demande de subvention est le 6 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, à déposer une demande de subvention au *Programme d'aide à la Voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) et *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-21 **MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE AVEC 3 TÊTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

ATTENDU l'offre de service de *Climatisation Claude Pilon*. datée du 20 avril 2022 pour l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes ;

ATTENDU l'offre de service de *Docam Pro inc.* datée du 6 mai 2022 pour l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les coûts et les services diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Docam Pro inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes au Centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 11 500 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-22 **REFUS DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÎT DANS LE CADRE DU *PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES POUR LA FÊTE NATIONALE***

ATTENDU le manque de bénévoles pour les activités de cette nature depuis la démission en bloc des membres de l'OTJ lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 ;

ATTENDU QU'une activité de cette nature nécessite beaucoup de temps et de planification ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont majoritairement nouveaux au poste depuis le scrutin du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE cette aide financière comporte plusieurs éléments d'admissibilité afin d'être octroyée à la suite des redditions de comptes ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE REFUSER l'aide financière accordée par la *Société Nationale des Québécois du Suroît* dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la Fête Nationale* pour cette année *;*

QUE le Conseil entreprend les démarches pour une année ultérieure afin de tenir une Fête Nationale sur son territoire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-05-23 **MANDAT À *SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE* POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT POUR LE TERRAIN DE BALLE AU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite remettre l'état du terrain de balle au Parc André-Leblanc à niveau ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Savaria Matériaux paysagers ltée* datée du 1er avril 2022, au montant de 10 237,50$ plus taxes applicables;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

DE MANDATER, *Savaria matériaux paysagers ltée* pour l'acquisition de matériaux de revêtement pour le terrain de balle au Parc André-Leblanc au montant de 11 770,57 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

MOTION DE REMERCIEMENT

Le maire monsieur David McKay souhaite remercier monsieur Benjamin Lavigne d'avoir fait les travaux de mise à niveau du terrain de balle et du terrain de volleyball bénévolement.

Le maire et les conseillers remercient monsieur Lavigne d'avoir donné de son temps si généreusement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-05-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Valérie Camiré, appuyé par le conseiller Paul Gauthier et résolu que la séance ordinaire du 10 mai 2022 soit levée à 21 h 09.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Le maire,	La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,
_____	_____
David McKay	Danielle Glode